

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2022041/PR BF 2022 06 00 CONCLU LE 30 JUIN 2022 A LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DE LA TROISIEME PHASE DU PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES DANS DOUZE (12) REGIONS AU BURKINA FASO.

I. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) s'inscrit dans la vision de développement économique et social du Burkina Faso et est en cohérence avec la stratégie nationale de développement durable. Par ailleurs, le PADEL vient en prolongement des orientations de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) en ce sens qu'il se présente comme une traduction en propositions d'actions en matière d'infrastructures, de structures économiques, de formations, localisées et priorisées sur la base de choix territoriaux pertinents. Il trouve sa justification dans les considérations ci-après : i) contribution à la réduction des disparités inter et intra régionales ainsi qu'au développement des économies locales ; ii) contribution à la réduction de la pauvreté et insertion des populations les plus vulnérables dans la vie économique ; et iii) facilitation de l'accès aux services financiers en milieu rural.

Le programme a pour objet : i) la réalisation ,en faveur des populations et dans les communes de douze (12) régions (Cascades, Centre, Centre Nord, Centre Ouest, Centre Sud, Centre Est, Nord, plateau Central, Hauts Bassins, Boucle du Mouhoun, Sud-ouest, Est) du Burkina Faso, d'un ensemble d'infrastructures de production, de mise en marché et de transport pour soutenir leurs activités économiques ; ii) la mise en place d'une ligne de crédits de 1 milliards de F CFA au profit de 5 025 micro et très petites entreprises (MTPE) et iii) le renforcement des capacités techniques de 2 000 Unités de production informelles (UPI). Les principales infrastructures qui seront réalisées sont ; i) les boutiques ; ii) les marchés ; iii) les hangars de marchés ; iv) les halles centrales de marché ; v) les marchés à bétail ; vi) les parcs de vaccination, vii) les aires d'abattages ; viii) les périmètres maraîchers ; ix) les gares routières ; x) les magasins de stockage et xi) des mini laiteries.

II. OBJECTIFS DU PADEL

L'objectif global du programme est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations à la base dans les régions du Burkina Faso.

De façon spécifique, le projet vise à :

- (i) développer les filières porteuses d'emplois dans les collectivités en vue de soutenir l'économie locale ;
- (ii) développer les infrastructures socio-économiques de base au profit des populations, des collectivités territoriales et des micros entreprises ;
- (iii) renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
- (iv) développer des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale.

Les objectifs de développement ciblés par le projet à l'horizon 2025 sont :

- ✓ réduire les disparités infrastructurelles inter et intra régionales en fournissant des infrastructures socio-économiques de base aux populations, aux collectivités territoriales et aux micros et petites entreprises ;
- ✓ bâtir des économies locales dynamiques, prospères et inclusives au Burkina Faso ;
- ✓ Contribuer à lutter contre la pauvreté par la création de richesse additionnelle.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

i) Au niveau des infrastructures de production et de transformation agropastorales

- 21 sites maraichers d'une superficie totale de 42 hectares sont réalisés ;
- 04 parcs de vaccination sont réalisés ;
- 01 mini laiterie ;
- 06 aires d'abattage sont réalisées.

ii) Au niveau des infrastructures de mise en marché

- 1702 boutiques sont construites ;
- 08 marchés sont réalisés ;
- 05 halls centraux de marchés de 100 places sont réalisés ;

- 195 hangars de marchés à dix (10) boxes sont réalisés ;
- 10 marchés à bétails sont réalisés ;
- 10 magasins de stockage sont réalisés.

iii) Au niveau des infrastructures de transport

- 05 gares routières de petits transporteurs sont réalisées ;
- 01 aire de stationnement (dallage) est réalisée.

IV) Au niveau des infrastructures de base

- 21 forages communautaires avec système de pompage solaire sont réalisés ;
- 28 latrines de 08 boxes sont réalisées.

V) Au niveau de l'emploi

- Création d'au moins 3 600 emplois directs pendant la phase d'exploitation dont 2 160 pour les femmes ;
- Consolidation au moins 5400 emplois au cours de l'exploitation du projet ;
- Création de 18 000 emplois indirects et induits.

VI) Au niveau de la lutte contre la pauvreté par la création de richesse additionnelle ;

- Contribution à la création de 29 milliards 950 millions de francs CFA de valeur ajoutée indirecte et induite par la production de recettes fiscales indirectes et induites pour l'Etat à hauteur de 42 milliards de francs CFA.

IV. COMPOSANTES DU PROJET

Le Programme comprend les composantes suivantes : i) développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles ii) développement des infrastructures socioéconomiques de base ; iii) promotion de l'inclusion financière et sociale des populations ; (iv) gestion du projet.

V. GROUPES CIBLES ET BENEFICIAIRES DU PROGRAMME

Le PADEL cible prioritairement dans chaque région, les populations à la base, les micros et petites entreprises notamment les ménages vulnérables, les femmes et les jeunes, les unités de production informelles (artisans, exploitants agricoles, commerçants...). Ainsi, le groupe cible du projet est constitué des populations des 12 régions concernées, soit un total de 150 communes rurales et urbaines. Au total, une population d'environ 9 millions d'habitants sera impactés par le Projet.

VI. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP) et a une durée d'exécution de quatre (04) ans.

Le coût total hors taxes du projet est estimé, à 17 milliards 170 millions de francs CFA HT.

Le concours de la BOAD, d'un montant de 15 milliards de francs CFA, couvre 87,36% du coût total hors taxes du projet. Il servira à financer partiellement toutes les composantes. La contrepartie de l'Etat est de 12, 64% du coût hors taxes du projet soit 2 milliards 170 millions de francs CFA. Elle permettra de financer partiellement toutes les composantes.

VII. CARACTERISQUE DU PRET

Tranche Concessionnelle

Montant	5 milliards
Taux d'intérêt	5,20%
Maturité	18 ans
Différé d'amortissement	05
Date de clôture	2025

Tranche Souveraine

Montant	10 milliards
Taux d'intérêt	5,02%
Maturité	12 ans
Différé d'amortissement	03 ans
Date de clôture	2025

VIII. CONCLUSION

Le Burkina Faso accorde une importance particulière au Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL). L'élaboration du Programme ainsi que sa mise en œuvre s'inscrivent comme une réponse aux difficultés de développement des collectivités territoriales. Il vise l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à la base.

Fort de ses ambitions de réduire les disparités intra et inter-régionales, d'apporter un mieux-être aux populations à la base et d'offrir des conditions minimales de développement des économies locales, la mobilisation des acteurs publics, privés ainsi que des collectivités territoriales reste un enjeu et un défi majeur pour le succès du Programme d'appui au développement des économies locales.

**Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la
Prospective**



Aboubakar NACANABO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances